

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## ARRÊTÉ

déterminant les détails d'organisation et de fonctionnement du Comité consultatif de règlement amiable

### DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS DE CONSTRUCTIONS MILITAIRES

Le Ministre de la guerre,

Vu le décret du 30 mai 1910 instituant au Ministère de la guerre un Comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics de constructions militaires, et notamment l'article 5 qui dispose qu'un arrêté ministériel déterminera les détails d'organisation et le fonctionnement du Comité ;

Sur la proposition du directeur du Contentieux et de la Justice militaire,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le Comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics de constructions militaires se réunit sur la convocation du président toutes les fois que les besoins du service l'exigent.

Art. 2. — Les dossiers des affaires sur lesquelles le Comité est appelé à délibérer sont envoyés au président par les soins de l'Administration centrale avec un bordereau du dossier et, s'il y a lieu, une note explicative.

Ces dossiers sont enregistrés par le secrétaire sur un registre spécial, au fur et à mesure de leur arrivée.

Art. 3. — Le président désigne le rapporteur chargé de l'examen préalable de chaque affaire et lui en adresse le dossier.

Art. 4. — Après un examen sommaire par le rapporteur et sur ses propositions, le Comité détermine toutes les mesures d'information qui lui paraissent nécessaires pour l'instruction de l'affaire, les pièces ou mémoires à produire, les vérifications complémentaires à effectuer, etc., etc. Il fixe les dates auxquelles seront convoqués les chefs de service qui ont instruit l'affaire donnant lieu à litige, ainsi que l'entrepreneur.

L'entrepreneur, à qui les convocations sont adressées par lettre recommandée au moins quinze jours à l'avance, peut se faire assister par un avocat ou un Conseil ou se faire représenter par un mandataire, toutes personnes dont les noms auront été préalablement indiqués au secrétaire du Comité.

Art. 5. — Après l'accomplissement de ces mesures d'instruction et la déposition de toutes les personnes que le Comité juge nécessaire d'entendre, un nouvel exposé de l'affaire est fait par le rapporteur et le Comité arrête ses conclusions.

Art. 6. — Ces conclusions sont formulées dans un avis motivé, qui est adressé par le président du Comité au Ministre de la guerre.

Art. 7. — L'avis du Comité est un document d'ordre intérieur. Il est envoyé au Ministre de la guerre, puis retourné au Secrétariat et classé dans ses archives ; il ne peut être maintenu au dossier administratif soit en minute, soit en copie ; au cas où l'affaire deviendrait contentieuse, il ne doit être ni produit, ni utilisé.

Art. 8. — Le Comité ne peut délibérer valablement que lorsque quatre de ses membres au moins sont présents à la séance. Les questions sont résolues à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 9. — L'ordre du jour de chaque séance du Comité arrêté par le président est adressé, par les soins du secrétaire, à chacun des membres du Comité, au plus tard cinq jours à l'avance.

Art. 10. — Le secrétaire rédige le procès-verbal de la séance et en donne lecture à l'ouverture de la séance suivante.

Paris, le 10 août 1910.

BREN.



## CHRONIQUE MENSUELLE

Les vacances à Saint-Beatenberg. — Un bon itinéraire. — L'Initiative à la montagne. — Une petite Russie. — La question du Casino. — Un doux rêve Elyséen.

Aujourd'hui, ce n'est pas entre les quatre murs d'un cabinet de travail que j'écris cette chronique de vacances, mais, comme Robinson, dans une cabane ouverte au grand air, dont les panneaux, construits en bois rustique, sont tapissés de vigne vierge et le toit lambrissé d'écorce de chêne. A travers les interstices des feuilles, qu'un vent léger fait osciller doucement, j'observe sans être vu les élégantes personnes qui s'agitent sur la route et qui animent de leur silhouette blanche le cadre enchanteur que forment le ciel, la montagne et l'eau bleue du lac.

Peut-être aurais-je dû commencer par citer le nom de ce pays de rêve, qui s'appelle Saint-Beatenberg ; et, maintenant

que je l'ai dévoilé, il n'est vraisemblablement pas inutile de préciser le point du globe où se trouve cette ravissante contrée. C'est tout bonnement en Suisse, c'est-à-dire aux portes de Lyon.

Le meilleur moyen d'y accéder et d'en revenir est de prendre un billet circulaire, par lequel vous vous transportez en un clin d'œil à Genève ; de là le train suisse vous emporte vers Lausanne, Fribourg, Berne, où vous changez de train pour vous diriger à angle droit sur Thoune jusqu'à Scherzligen, qui est le port de Thoune où l'on s'embarque sur le lac.

La traversée du lac de Thoune, enchâssé comme une émeraude dans sa monture de montagnes vertes, dominées par la pyramide du Niesen, est un véritable enchantement ; le bateau aborde d'abord la charmante station de Spiez, puis traverse de nouveau le lac pour atteindre Beatenbucht, port de Saint-Beatenberg. Là est le terminus inférieur du funiculaire qui, par une rampe de 40 pour 100, vous élève, sur un parcours de 1.700 mètres de longueur, à 560 mètres au-dessus du lac, au terme de votre voyage, à Saint-Beatenberg.

Une fois arrivé là, vous serez tellement séduit par la beauté du site, qu'il vous sera bien dur de vous arracher à de pareilles délices alpestres. Pourtant, comme les nécessités de l'existence vous obligent à regagner vos pénates urbaines,

vous terminerez votre cycle en prenant le funiculaire et le bateau ; mais, cette fois, vous vous arrêterez à Spiez, et c'est le chemin de fer de l'Oberland bernois qui vous conduira, d'abord sur les ailes de la vapeur jusqu'à Zweisimmen, puis ensuite sur celles de l'électricité jusqu'à Montreux, à travers les contrées si pittoresques et si verdoyantes des gorges des deux Simme et de la Sarine. La descente sur Montreux, à travers les forêts de hêtres, au pied des monts de Caux, de Glion et des rochers de Naye, d'où le regard s'étend, en haut sur les sommets neigeux des Dents du Midi, en bas sur la nappe azurée du lac de Genève, demanderait pour en dépeindre le merveilleux spectacle la plume d'un Lamartine ou d'un Walter Scott. De Montreux à Genève, on a le choix entre le train suisse de la rive droite et le bateau à vapeur ; puis il ne reste plus qu'à prendre la ligne classique de Genève à Lyon.

\*\*

Je ne crois pas qu'il existe en Suisse ou ailleurs de situation comparable à celle de Saint-Beatenberg. Perchée à 600 mètres de hauteur au-dessus du lac, en face du Niesen, du Sockhorn et de la chaîne des Alpes bernoises, que domine de toute sa majesté la blanche Jungfrau, la reine resplendissante de clarté de neige, elle s'étend sur une longueur de 4 kilomètres, bordant les flancs de la montagne verdoyante du Guggistrat, toute revêtue de prairies et d'ombreuses forêts de sapins.

Ici, sans avoir à parcourir de longues routes poudreuses et brûlées du soleil, on accède sans peine aux forêts prochaines. On peut, suivant ses goûts, s'asseoir sur les bancs rustiques aménagés dans les endroits en belle vue, où s'étendre paresseusement sur le tapis moelleux d'aiguilles de pins. Il est loisible de se mesurer à soi-même, se doser pour ainsi dire, par un choix judicieux de l'emplacement le plus convenable, la quantité voulue de chaleur ou de fraîcheur, d'ombre ou de lumière, sous la voûte épaisse des sapins altiers, ou dans les clairières baignées des rayons tamisés à travers le léger treillis des vertes ramures.

Moi je préfère, à celui fait de mains d'hommes, le banc de mousse et d'aiguilles sèches, qui fleurit bon le bourgeon de pin, et que la nature entretient pour bercer ses amoureux. Profitant des attentions de la grande Amante, on s'étend sur le tapis odoriférant et, dominant le vaste panorama qui s'offre à nos regards, notre œil est toujours caressé par l'azur, soit qu'il s'élève vers le ciel, soit qu'il s'abaisse sur le miroir, d'un bleu plus foncé, des eaux transparentes du lac.

Ce qui fait encore le charme de ce pays merveilleux, c'est que les habitants ont formé une sorte de Syndicat d'initiative qui a su mettre en valeur les beautés, les agréments, les sites les plus intéressants et les plus capables de séduire et de captiver les heureux profiteurs de cet agréable séjour.

Toute contrée, tout pays de montagne notamment, renferme dans les flancs de ses roches, dans les mystères de ses ravins et les profondeurs de ses forêts, des points de vue remarquables, des bocages ravissants, des régals exquis d'ombre et de lumière ; mais tous ces agréments restent inconnus et inutilisés, si l'on n'a pas pris soin de les mettre à la portée des étrangers, par des chemins bien conçus, facilement abordables et judicieusement tracés, de manière à ménager les points de vue inattendus, les perspectives lointaines, les alternatives de plein air et d'ombrages mitigés de soleil.

C'est ce programme qui a été merveilleusement rempli par le Syndicat du pays. Un bienfaisant génie a sillonné les flancs gazonnés, boisés ou rocheux du Guggistrat, de voies qui s'élèvent, par des pentes accessibles à tous, jusqu'aux plus hauts sommets. La vue devient de plus en plus belle à mesure que l'ascension se poursuit à travers les bois de sapins, de mélèzes et de hêtres. On chemine entre des bordures d'arbres verts étagés et alignés comme les plantations d'un parc, enfermé entre deux murs forestiers gigantesques ; tout à coup, une brèche s'ouvre dans ces remparts verdoyants et la vue s'étend sur l'admirable chaîne des monts de l'Ober-

land, sur ces trois géants qui forment la masse formidable de l'Eiger, du Mönch et de la Jungfrau, dont le front de lys se découpe sur le fond du ciel indigo et dont les pieds semblent plonger dans les profondeurs azurées du lac.

Certains chemins abordent de plain-pied les roches à pic et surplombent des ravins de 500 mètres de profondeur, que l'on peut cotoyer sans vertige, en marchant sur des voies en corniche presque horizontales.

Sur tous les points remarquables d'où le regard peut embrasser les plus vastes horizons, les cycles de montagnes et les perspectives les plus profondes et les plus lointaines, des bancs confortables sont aménagés, où l'on peut goûter à la fois les délices d'un agréable repos et l'enchantement des plus merveilleux spectacles de la nature alpestre.

Comme étrangers, on trouve ici peu de Français, ce qui semble étonnant ; mais une chose plus surprenante encore, c'est la quantité considérable de Russes qu'on y rencontre. Sur 1.800 hôtes de Saint-Beatenberg, il y a certainement 700 ou 800 Russes, qui s'expriment d'ailleurs assez clairement en français et sont d'un commerce fort agréable.

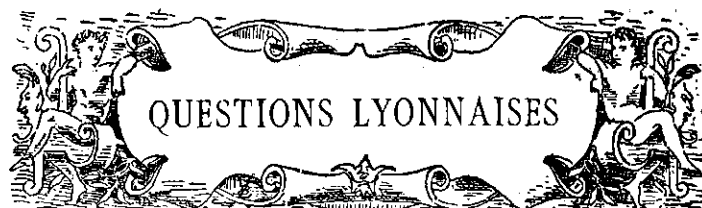
Je ne parlerai pas des courses intéressantes et nombreuses que l'on peut faire à Saint-Beatenberg ; il suffit de citer Interlaken, la ville élégante qui s'étend entre les lacs de Thoune et de Brienz, presque au pied du Guggistrat et, sans aller aussi loin, les grottes où vécut saint Beat, qui a donné son nom à ce délicieux pays, creusées dans les falaises baignées par les eaux du lac et rafraîchies par un torrent qui jaillit en cascades des flancs du rocher ; on y trouve aussi un hôtel confortable, où l'on peut dîner de truites saumonées, en luvant frais et voyant passer les bateaux, dont le sillage blanchit l'azur chatoyant de la nappe liquide.

Quelques esprits chagrins pourraient reprocher à Saint-Beatenberg de n'avoir pas de casino. Je ne suis certes pas de ceux-là, et je préfère les décors des monts, des lacs et des forêts, à ceux des théâtres, et les feux du soleil à ceux de la rampe. Mais il en faut pour tous les goûts, et je crois qu'au point de vue pratique, ça ne serait pas une mauvaise affaire que d'édifier ici un établissement de ce genre, avec salle de concert et de spectacle, cabinet de lecture, terrasses ombragées pour l'*afternoon tea*, le chocolat et les petits fours, dont nos belles baigneuses sont si friandes.

Il ne manque pas encore ici de terrains inoccupés, sur les versants du Guggistrat, dans les prairies et les bosquets de sapins, où l'on pourrait tailler en plein drap, pour édifier un vaste casino, avec d'immenses terrasses dominant le lac, en face des neiges resplendissantes de la Jungfrau, entouré d'un parc alpestre aux délicieux ombrages.

J'abandonne ce problème aux méditations des mortels moins heureux que moi, qui ne sont pas en vacances, et je me contente d'émettre des idées tout en pensant le moins possible, afin de goûter, ainsi que je vous le souhaite, chers lecteurs, ces doux moments de vie végétative, qui vous réconfortent et le corps et l'esprit, dans ces pays de délices et de rêve élyséen.

DARYMON.



### MISE EN VALEUR DE LA VILLE DE LYON

L'embellissement de la ville de Lyon est une des ritournelles favorites, tant des édiles municipaux que des architectes de la région lyonnaise, et même des rédacteurs de *la Construction Lyonnaise*.

Dernièrement encore, ce journal a ouvert ses colonnes hos-

pitalières à un vaste projet, trop vaste peut-être, dû à M. Moncorger, architecte honoraire du département du Rhône. Pour la mise au point de ce projet, une estimation de la dépense aurait été nécessaire, et l'auteur du projet l'a soigneusement laissée dans l'ombre.

Une étude plus modeste a paru dans ce même journal, en juillet 1908, visant un projet d'embellissement de la rive gauche de la Saône, de la rue Petit-David à Bellecour, dû à la plume de M. C. Fleury, ancien inspecteur aux travaux de Paris, et Lyonnais de la bonne race.

Il semble bien, en effet, que l'amélioration du quartier des Célestins, qui n'est qu'effleurée dans le grand projet de M. Moncorger, arrive actuellement à son heure d'urgence, et que dès maintenant l'édilité devrait se préoccuper des artères d'alignement préparatoires.

Cette réflexion nous est venue en lisant, dans le *Bulletin du Conseil municipal* de juillet dernier, un vœu pour l'agrandissement du port Saint-Antoine : agrandir un port, c'est bien ; mais de quelle utilité sera cet agrandissement, si l'on ne ménage en même temps un plus fort débouché aux arrivages dudit port ? Il y aura encombrement de la voie publique et, par suite, l'amélioration ne sera pas réelle pour la Ville de Lyon.

Peut-être même à cet égard le projet de M. Fleury est-il trop timide ; au xx<sup>e</sup> siècle, qui sera, semble-t-il, le siècle de l'automobile et de l'aéroplane, il ne faut pas craindre de créer de larges avenues, et renoncer décidément aux rues étroites dont se contentaient nos aïeux : 30 et même 40 mètres, voilà la largeur à envisager pour les voies à créer dans l'avenir. Pour prendre un exemple dans le quartier des Célestins, précisément, l'assainissement de ce quartier devrait comporter une avenue de 40 mètres environ, allant du quai Saint-Antoine à la place des Jacobins : elle serait d'ailleurs facile à obtenir, en démolissant tout le pâté de maisons entre la rue de l'Ancienne-Préfecture et la rue du Port-du-Temple. Une autre voie large devrait traverser la place des Célestins, parallèlement à la Saône, pour aboutir à la place Bellecour d'une part, de l'autre à cette large avenue qui vient d'être indiquée.

Mais ce point du programme d'embellissement de la ville de Lyon ne doit pas faire perdre de vue d'autres projets intéressants, qui sont absents, eux aussi, du grand projet Moncorger.

Nous citerons, en première ligne, le chemin en corniche entre le plateau de Fourvières et la Saône, partant de la région des abattoirs de Vaise pour aboutir à la Quarantaine, en passant à proximité de l'hôpital Saint-Pothin qui, actuellement, est assez mal desservi : contrairement aux idées courantes, ce projet ne sera pas onéreux, si les propriétaires des terrains traversés ont la sagesse de comprendre quelle plus-value résulterait pour eux de la création de cette voie et consentent à céder à un prix raisonnable l'emprise nécessaire à l'établissement de cette avenue, qui véritablement manque à Lyon : la seule avenue pittoresque offerte aux citadins lyonnais est l'avenue Valioud, presque tout entière sur Sainte-Foy.

Une voie analogue, mais plus courte, pourrait contourner le plateau de la Croix-Rousse, partant de la place Rouville pour rejoindre la rue des Fantasques, puis déboucher sur la place du Commandant-Arnaud.

Ces deux voies tracées, un complément tout à fait original et bien approprié à l'époque et au site, consisterait dans un ou plusieurs aéroplanes avec traille reliant les deux collines par dessus la Saône (1) : le premier à établir partirait de la place Rouville pour aboutir vers la montée des Anges au chemin en corniche indiqué plus haut.

(1) Dans le courant de l'été 1909, un de nos compatriotes, M. Vallet, avait exposé dans la presse lyonnaise un projet de ce genre ; il est juste, cette idée se trouvant reprise par notre correspondant, d'en bien établir la priorité. N. D. L. R.)

Ce moyen de communication, réservé aux piétons, doublerait heureusement la voie nouvelle qui va s'ouvrir par la passerelle de l'Homme de la Roche.

Ce programme d'embellissement, ou plutôt de mise en valeur des beautés naturelles de la ville de Lyon, pourrait être aisément complété par diverses améliorations de détail, telles que la création de places plus nombreuses dans les divers quartiers de la ville, et l'établissement d'un tramway de ceinture dans la région de la rive gauche du Rhône, reliant directement entre elles, sans obliger les voyageurs à venir jusqu'au Rhône chercher la correspondance, les localités de la Mouche, Monplaisir, Montchat, Villeurbanne, les Charpennes.

Ce qui importe surtout à l'heure actuelle, c'est de ne pas rester hypnotisé sur le programme — déjà considérable, nous le reconnaissons — des constructions à réaliser sur l'emprunt de 35 millions récemment voté, mais de chercher à réaliser des économies sur ces constructions, afin d'étendre ce programme ; et, en tout cas, c'est de préparer les voies à un programme nouveau d'améliorations vraiment nécessaires, que nous résumons dans l'ordre d'urgence ci-après :

Assainissement du quartier des Célestins ;

Chemins en corniche sur les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse ;

Tramways de ceinture sur la rive gauche du Rhône ;

Multiplication des places dans les divers quartiers de Lyon.

En vertu de l'axiome : « administrer, c'est prévoir », notre édilité ferait acte de bonne administration en mettant au concours, dès à présent, l'étude de ces diverses améliorations.

X..., ingénieur.

## CRÉATION D'UN TERRAIN DE SPORTS

### AU PARC DE LA TÊTE-D'OR

Le Conseil municipal de Lyon a adopté le projet présenté par le Maire de créer un terrain de sports et de jeux sur l'emplacement du Vélodrome du Parc de la Tête-d'Or : le vélodrome actuel sera conservé, la piste réparée ; des grilles en fer sépareront, dans les parties basses, la piste de l'emplacement réservé au public. Les loges, formées par les murs de soutènement de la piste seront murées totalement et les murailles dissimulées par un rideau d'arbrisseaux. A l'intérieur du vélodrome, il sera créé une piste pour les courses à pied, un gymnase avec portique, barre fixe et tous les appareils habituellement en usage ; un espace sera laissé libre pour les exercices d'ensemble. Des gradins de 1 mètre de largeur, soutenus par des murettes en maçonnerie et une plateforme, seront créés en deux points opposés, à l'est et à l'ouest, pour la commodité des spectateurs : dix-neuf bancs neufs seront placés dans les allées de la promenade.

Le montant des travaux est de 11.000 francs : ils seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires du service de la voirie, aux conditions de leurs marchés ; les travaux de remise en état des allées, de jardinage et de peinture seront exécutés en régie par le service des cultures.

## POUR LE RESPECT DES CONVENTIONS

Notre précédent numéro venait de paraître, quand la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics de Lyon et de la région a communiqué à la presse la note et la lettre suivantes, que notre périodicité ne nous permet de reproduire qu'aujourd'hui :

*Chambre syndicale des Entrepreneurs.* — A la suite d'une démarche faite par la Chambre syndicale des Entrepreneurs auprès de M. le Maire de Lyon, celui-ci nous communique,

à toutes fins utiles, la lettre suivante, qu'il a adressée au Syndicat des Ouvriers maçons :

« Lyon, le 12 août 1910.

« Monsieur le Secrétaire du Syndicat des Maçons de Lyon et du Rhône.

« Il m'a été signalé que, sur certains chantiers, et en particulier sur les chantiers de MM. Chaboud, Péturaud et Perrot, Nauche frères, etc., des démarches collectives avaient été faites par des ouvriers de votre corporation pour obtenir le renvoi de certains de leurs camarades. Je veux croire qu'il s'agit là de faits isolés, ignorés de votre organisation. S'ils se renouvelaient, ils constitueraient une violation flagrante de l'article 8 du contrat du 16 juillet 1910, qui interdit toute représsaille, soit du côté patronal, soit du côté ouvrier.

« Je fais appel à votre sentiment de la justice et du droit, pour que la convention établie sous ma présidence soit strictement respectée. Il y a pour votre corporation un intérêt moral, qui ne vous échappera pas, à ce que les engagements pris en son nom ne soient pas violés ; je ne laisserais pas violer davantage les engagements pris par la corporation patronale.

« Recevez, etc...

« Signé : E. HERRIOT. »

## CAISSE SYNDICALE D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES DE GRÈVE

Nous avons récemment rendu compte de l'Assemblée tenue par les entrepreneurs en vue de la constitution de la Caisse syndicale d'assurance contre les risques de grève. La sous-Commission élue pour aider à la réalisation de ce projet adresse un dernier et pressant appel à tous les membres de la Fédération, pour les prier d'adresser, sans retard, au siège de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon, 8, rue des Archers, leur adhésion à la Caisse syndicale d'assurance contre la grève.

L'utilité, la nécessité même de ce projet, sont incontestables. C'est un devoir strict pour tous les entrepreneurs d'en faire partie.

La solidarité patronale, en présence des grèves, et l'intérêt personnel des patrons sont en jeu. Il serait regrettable au dernier point de constater définitivement combien ces sentiments sont peu développés en face de l'union et de la solidarité ouvrières.

La sous-Commission espère vivement que le fruit de ses travaux ne deviendra pas inutile et qu'elle pourra bientôt annoncer aux entrepreneurs la constitution définitive de la Caisse syndicale d'assurance contre la grève, grâce aux adhésions que ce dernier appel ne manquera pas de provoquer chez les entrepreneurs affiliés à la Fédération du Sud-Est.

## LES TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

A LYON EN 1909<sup>1</sup>

— FIN —

Nous aborderons maintenant l'examen des travaux exécutés par les principales Administrations de notre ville.

La *Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon* avait fait exécuter, en 1908, des travaux neufs ou d'entretien s'élevant à la somme de 2.067.331 fr. 45. Pendant l'année 1909, elle a dépensé 1.430.370 fr. 50 pour travaux neufs et 647.750 fr. 26 pour réparations et entretien, soit un total de 2.078.120 fr. 76, qui est à peu près semblable à celui de l'année précédente.

<sup>1</sup> Extrait du *Compte rendu des Travaux de la Chambre de Commerce de Lyon*, année 1909, qui vient d'être publié.

Les dépenses de la *Compagnie des Chemins de fer de l'Est de Lyon* ont été de 227.179 fr. 54, dont 21.999 fr. 54 pour travaux neufs et 205.180 francs pour travaux de réparation et d'entretien, soit au total 227.179 fr. 54 contre 274.872 francs pour l'année 1908.

La *Compagnie du Chemin de fer de Lyon-Saint-Paul à Fourvières et à Loyasse* n'a pas fait exécuter de travaux neufs en 1909, et ses travaux de réparations et d'entretien se sont élevés à 18.000 francs. Elle avait dépensé, en 1908, une somme totale de 28.522 fr. 65.

La *Compagnie du Chemin de fer de Fourvières et Ouest Lyonnais* a payé en 1909 pour 95.515 fr. 75 de travaux neufs et pour 310.545 francs de travaux de réparations et d'entretien, ce qui donne un total de 410.070 fr. 75, alors que la dépense totale avait été, pour l'année précédente, de 378.080 fr. 45.

Bien qu'ils n'aient pas atteint un chiffre aussi élevé que pour les années 1907 et 1908, les travaux exécutés par la *Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée*, sur la partie de son réseau qui se trouve dans le ressort de la Chambre de commerce de Lyon, ont cependant été très importants en 1909.

La Compagnie a fait achever l'aménagement de la nouvelle gare des Brotteaux, elle a terminé l'agrandissement de la gare de la Part-Dieu, commencé le dédoublement des voies entre Lyon et Chasse, le transfert et l'agrandissement de la gare de la Croix-Rousse, etc.

L'exécution de tous ces travaux donne pour les différents arrondissements dont nous avons à nous occuper ici les chiffres suivants :

<i>III<sup>e</sup> arrondissement :</i>	
Montant des travaux neufs. . . . .	1.724.300 »
<i>IV<sup>e</sup> arrondissement :</i>	
Montant des travaux neufs. . . . .	2.552.980 99
<i>V<sup>e</sup> arrondissement :</i>	
Montant des travaux neufs. . . . .	250.000 »
Montant des travaux de réparations et d'entretien	280.000 »
<i>VII<sup>e</sup> arrondissement :</i>	
Montant des travaux neufs. . . . .	300.000 »
Total général . . . . .	<u>5.107.280 99</u>

Nous n'avons pas pu obtenir les renseignements concernant les travaux de réparation et d'entretien exécutés dans les *III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup>* arrondissements.

La Compagnie P.-L.-M. avait fait exécuter pendant l'année 1908 pour 7.672.280 fr. 99 de travaux, il y a donc eu en 1909 une diminution s'élevant à 2.565.000 francs.

Les travaux exécutés par l'*Administration des Hospices civils de Lyon* pendant l'exercice de 1909 se sont élevés à 643.300 francs pour les travaux neufs, et à 388.800 francs pour ceux de réparations et d'entretien, ce qui donne un total de 1.032.100 francs contre 852.100 francs pour l'année 1908, soit une différence de 180.000 francs en moins en faveur de cette dernière.

La *Compagnie du Gaz de Lyon* a fait exécuter pour 1 million 873.558 fr. 26 de travaux neufs pendant l'année 1909 contre 1.882.168 fr. 45 en 1908.

Il ne nous a pas été possible d'avoir le montant des travaux d'entretien et de réparations.

Enfin nous ajouterons, comme élément nouveau à notre statistique, que la *Société Lyonnaise des Forces motrices du Rhône (Société dite de Jonage)* a dépensé pour travaux neufs exécutés en 1909 une somme de 295.149 fr. 05 et 127.765 fr. 25 pour travaux de réparations et d'entretien, soit un total de 422.915 francs.

Si nous additionnons les chiffres que nous venons de donner pour les travaux effectués par les différentes Administrations, nous obtenons un total général de 10.656.310 fr. 30, non compris la somme de 422.915 francs concernant la *Société des Forces motrices du Rhône*, qui n'était pas entrée en ligne de

compte dans notre statistique précédente. Le montant des travaux de ce même compartiment avait été en 1908 de 11.273.187 fr. 54, ce qui donne une différence en moins de 616.877 fr. 24 pour 1909.

Cette différence, qui n'est que de 5,47 pour 100, prouve que l'activité de ce compartiment s'est continuée très sensiblement dans les mêmes proportions l'année dernière, comme nous l'avions fait prévoir dans notre précédente étude.

Si l'on considère que le chiffre des travaux exécutés par la Compagnie P.-L.-M. donne une différence de plus de 2 millions 1/2 pour 1909, on constate que l'ensemble de ceux concernant les autres Administrations a augmenté d'un peu plus de 2 millions.

Nous croyons que l'année courante verra se continuer la période de prospérité dans laquelle sont entrés les travaux publics depuis deux ans.

**2° Constructions industrielles.**

L'année dernière n'a pas donné pour cette branche des résultats plus satisfaisants que celle qui l'avait précédée ; nous l'avions d'ailleurs fait prévoir il y a un an.

Fort peu nombreuses ont été les nouvelles usines construites au cours de l'année, et plus rares encore peut-être celles qui ont été l'objet d'agrandissements.

Cependant plusieurs industries, notamment la métallurgie, une des plus importantes, ont travaillé avec une activité assez grande, c'est là un heureux symptôme qu'il faut souhaiter voir continuer et s'accroître.

S'il en était ainsi, on pourrait espérer voir la fin de la crise qui sévit sur la construction industrielle et arriver des jours meilleurs, qui sont impatientement attendus depuis longtemps.

**3° Travaux privés.**

Le compartiment des travaux privés ne s'est pas relevé l'année dernière du coup fatal qui l'avait frappé en 1908.

Commencé dans des conditions déplorables, l'exercice s'est traîné péniblement, sans avoir le moindre élan, et s'est achevé en donnant, sur le chiffre moyen, le même déficit, à peu de chose près, que celui qui l'avait précédé, c'est-à-dire de plus d'un tiers.

Cette situation va-t-elle se prolonger ? Nul ne saurait se prononcer d'une façon certaine pour ou contre l'affirmative ; cependant, si on se reporte au passé et si on cherche à en tirer des déductions, on est amené à constater que, par une sorte d'entraînement, chaque fois que nous avons eu dans notre ville une période de grands travaux publics ou municipaux comme celle dans laquelle nous sommes entrés, surtout depuis la fin de l'année dernière, la construction privée a suivi le mouvement.

Nous ne pouvons que souhaiter voir le fait se réaliser une fois de plus ; nos entrepreneurs lyonnais auraient certes grand besoin de voir revenir les beaux jours d'antan.

MARTIAL PAUFIQUE.

**L'HOTEL DES INVALIDES DU TRAVAIL  
A LYON (1)**

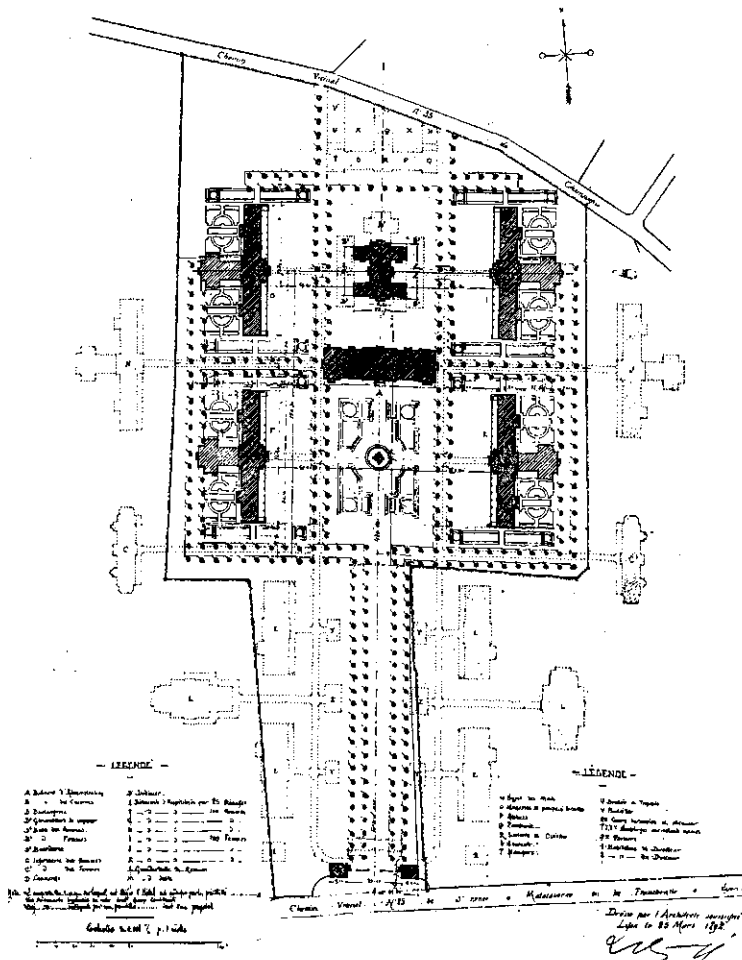
Lorsque, il y a plus de vingt-cinq ans, en 1884, M. Henri Moncorger fut chargé par M. Massicault, préfet du Rhône, des premières études d'un hôtel des Invalides du travail, à édifier par le département du Rhône avec participation financière de la ville de Lyon, ce genre d'édifices n'existait, dans certaines villes, que pour un nombre de vieillards assez restreint. C'était donc un bâtiment type qu'il s'agissait de créer. A l'heure actuelle, c'est un modèle dont peuvent à bon droit

(1) Les plans et vues qui illustrent cette étude nous ont été obligeamment communiqués par le journal *l'Architecture* à qui nous adressons tous nos remerciements.

s'inspirer ceux qui ont la charge de doter d'autres localités d'institutions similaires.

La question de la prépondérance dans la gestion de cette œuvre empêcha l'accord entre le Département et la Ville ; cette dernière seule, la plus intéressée dans la réalisation du projet en raison de sa nombreuse population ouvrière, prit la dépense à sa charge, en réservant au Département un certain nombre de places, suivant conditions réglées ultérieurement.

Le Maire de Lyon, D<sup>r</sup> Gaillon, porta son choix sur un vaste emplacement à l'ouest de la ville, au lieu dit Cham-



HÔTEL DES INVALIDES DU TRAVAIL A LYON : PLAN D'ENSEMBLE  
Architecte : M. H. MONCORGER

(Les bâtiments hachurés sont exécutés ; ceux pointillés sont à exécuter)

pagne, quartier du Point-du-Jour : c'est un plateau bien ensoleillé, parfaitement ventilé, et pourvu en abondance d'eau potable par le service des eaux : il offrait l'avantage d'être éloigné des usines et établissements insalubres, et les prévisions se sont depuis vérifiées, que le développement industriel se ferait normalement à l'est de Lyon, dans la plaine immense qui tend vers le Dauphiné.

M. H. Moncorger, définitivement chargé de la construction, conçut son plan en répartissant des bâtiments destinés à 100 unités pour chaque sexe, avec 4 dortoirs de 25 lits, plus dépendances utiles, telles que : grand vestibule, lavabos, vestiaire, chauffoir, réfectoire, tisanerie, etc., etc., d'où, avec des services généraux prévus et exécutés un peu largement, le parti adopté et la possibilité d'agrandissements futurs dans de bonnes conditions.

Chaque dortoir comprend 25 petites loges, dans lesquelles sont placés les lits : un rideau mobile en toile grise, glissant sur tringles, placé en avant de chaque case, permet aux vieillards de s'isoler complètement, afin de leur faciliter certains petits soins de toilette ou pansements intimes. Le mo-



HÔTEL DES INVALIDES DU TRAVAIL A LYON : FAÇADE DU BATIMENT D'ADMINISTRATION

Architecte : M. H. MONGORGER

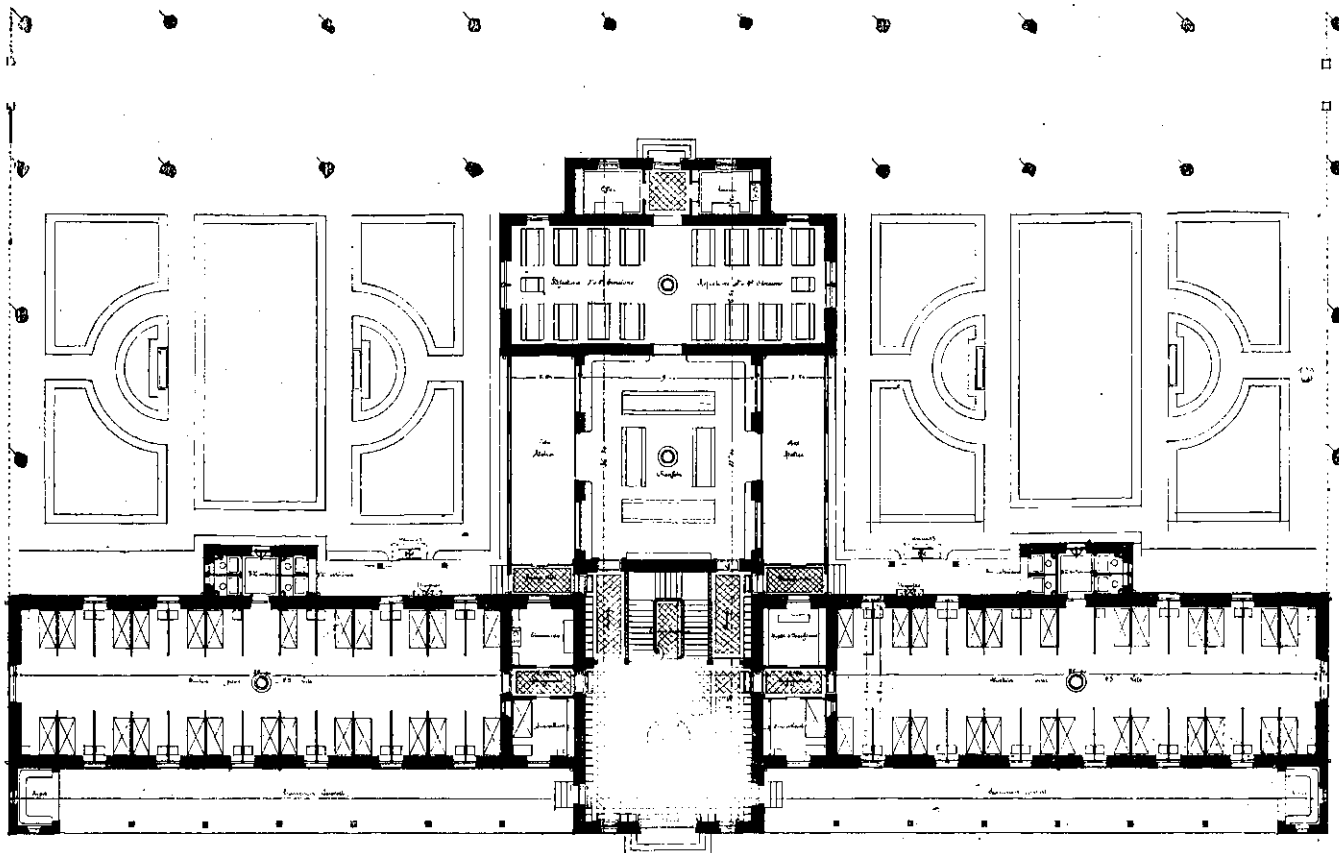
bilier de ces cases comprend un lit en fer avec sommier dit à l'anglaise, en fils d'acier, et deux matelas, une descente de lit, un fauteuil canné en bois courbé, et une table de nuit formant petit bureau, le dessus avec abattant fermant à clef, puis deux cases en dessous ; chaque hospitalisé a en plus à sa disposition un petit placard fermant à clef, placé dans le lavabo-vestiaire ; il est aménagé avec porte-manteaux, rayonné pour le linge, et porte un numéro d'ordre correspondant au lit de l'invalidé. Il n'est toléré dans les cases des dortoirs que le mobilier strictement nécessaire au couchage, afin d'éviter, malgré les soins d'une propreté méticuleuse, la mauvaise odeur qui se dégage des meubles et des placards dans lesquels les vieillards ont tous tendance à enfermer des victuailles de toutes sortes. Un local spécial près des dortoirs est spécialement affecté aux chaussures.

Les dortoirs mesurent tous 25 m. 90 x 8 m. x 4 m. 25, soit au total 880 mq 600 ou 35 mètres cubes d'air respirable par individu. La partie basse des cloisons séparatives des

cases est supportée par des traverses de bois distantes de 0 m. 20 du sol, afin d'assurer auxdites cases une ventilation aussi bonne par le bas que par le haut et de permettre un nettoyage facile du parquet. Tous les angles des murs et plafonds sont arrondis sur un rayon de 0 m. 10.

Les water-closets sont du système dit à la turque ; pour permettre aux vieillards accroupis de se relever facilement, deux solides barres de fer rondes sont placées de part et d'autre de l'orifice, afin qu'en s'y appuyant solidement ils puissent sans crainte reprendre l'équilibre. Pour les vieillards auxquels la position accroupie ne peut convenir, il a été prévu dans chaque cabinet, pendues aux murs, des planchettes mobiles légères, en bois de noyer, munies de glissières de façon à en assurer la fixité sur les deux barres de fer, planchettes qui forment sièges mobiles aussi commodes que faciles à entretenir toujours proprement.

Signalons que les enduits extérieurs des bâtiments sont de couleur terre cuite claire tirant un peu sur le rosat, qui



HÔTEL DES INVALIDES DU TRAVAIL A LYON : PLAN D'UN BATIMENT DES HOSPITALISÉS

Architecte : M. H. MONGORGER

se marie bien avec les bandeaux de briques et le rouge vif des toitures. Enfin, les soubassements en moellons piqués du haut-Rhône (couleur gris bleu) formant une solide ligne de base, assoient bien ces bâtiments.

Les divers lots de travaux furent ainsi adjugés : terrassements et maçonnerie, M. Nann ; ciment, M. Mallet ; charpente, M. Janin ; menuiserie, M. Martin ; plâtrerie et peinture, MM. Sciaiffe et Cie ; serrurerie, M. Matignon ; zinguerie, M. Audemard. Au nom de ces collaborateurs, nous devons ajouter celui de M. Teisseyre, aujourd'hui architecte à Saint-Etienne, que M. Moncorger s'était adjoint comme inspecteur des travaux.

\*  
\*\*

Voici maintenant, pour les travaux restant à construire en vue d'une population totale de 800 unités à hospitaliser, y compris les vieux ménages, l'énumération qu'en faisait M. Moncorger, dans son étude du 25 mars 1892 :

« L'habitation particulière du directeur avec sortie personnelle et directe sur la route de Francheville à Lyon.

« L'habitation du docteur avec les mêmes avantages d'indépendance que pour le directeur.

« Quatre petits bâtiments élevés d'un étage sur rez-de-chaussée pour employés, surveillants mariés, comprenant chacun 4 logements de 3 pièces. C'est intentionnellement, au point de vue surveillance, que je leur ai assigné les emplacements qu'ils occupent.

« Deux parloirs.

« Quatre bâtiments pour vieux ménages élevés seulement d'un étage sur rez-de-chaussée et comprenant chacun 25 logements pouvant abriter 50 personnes, nombre au delà duquel j'estime qu'il ne pourrait y avoir que confusion pour une population de deux sexes différents. Soit, de ce chef, au total, 100 logements destinés à abriter 200 personnes.

« Ces bâtiments seraient chauffés soit par les générateurs de vapeur, soit par des calorifères à basse pression à installer dans les sous-sols.

« Quant aux chambres à affecter à ces vieux ménages, j'ai cru devoir les tenir un peu grandes, 5 m. x 4 m., afin de permettre, à la rigueur, l'installation d'un lit pliant en cas d'indisposition passagère du mari ou de la femme.

« Toutes sont pourvues d'un cabinet de toilette avec pendoir. Remarquer que, pour ces bâtiments, j'ai tenu à maintenir en avant de chacun d'eux, une galerie ou promenoir couvert fermé à ses extrémités par de petits repos bien abrités.

« Une salle de réunion avec petite scène, devant permettre de temps en temps un peu de distraction à ces pauvres déshérités de la vie.

« Une grande serre dans laquelle seraient préparées toutes boutures et remisées toutes plantes ornementales nécessaires à l'entretien des jardins.

« Une infirmerie, avec grand ascenseur, pour 16 ou 32 malades hommes, suivant qu'elle aura 1 ou 2 étages ; dans ce dernier cas, 5 chambres d'isolement pourraient y être aménagées au 2<sup>e</sup> étage ; une infirmerie semblable pour les femmes.

« Un nouveau bâtiment pour 100 hospitalisés hommes ; un nouveau bâtiment pour 100 hospitalisés femmes.

« Une boulangerie.

« Les générateurs de vapeur.

« Les bains pour hommes ; les bains pour femmes.

« La buanderie.

« Le dépôt des morts avec grande salle d'attente pour les parents, loge du portier, etc., etc.

« Un dépôt pour pompes à incendie avec magasins et ateliers divers pour l'entretien des bâtiments et du mobilier.

« Un atelier de charonnage.

« Une porcherie comprenant 14 loges ; une petite cuisine pour préparer les aliments des animaux ; une écurie pour 10 vaches et 2 chevaux, sellerie, etc., etc.



HÔTEL DES INVALIDES DU TRAVAIL A LYON : VUE D'ENSEMBLE DES FAÇADES  
Architecte : M. H. MONCORGER.

« Un grand hangar, dans lequel pourrait être cardée et faite à l'abri toute la matelasserie.

« Un brûloir avec triperie.

« Un poulailler.

« Deux cours de service dont une, celle de gauche, avec abreuvoir, fosse à fumier et parc pour la volaille.

« Enfin, des galeries couvertes relieraient très facilement entre eux tous les bâtiments construits ou à construire. »

\*\*\*  
 Pour terminer cet exposé et porter sur le projet une appréciation d'ensemble, nous ne saurions mieux faire que de reproduire les termes mêmes du rapport du maître Charles Garnier, chargé, en 1889, par le Conseil général des Bâtiments civils, d'étudier les plans présentés par M. Moncorger.

« Ce projet, bien conçu et bien étudié, a déjà reçu l'approbation de la Municipalité et du Conseil des Bâtiments civils du Rhône et je pense qu'il recevra aussi la vôtre ; car les petites observations que l'on peut faire à son sujet n'élèvent rien au mérite de la composition générale et des agencements adoptés.

« Le plan d'ensemble, dont la disposition semble des plus convenables, dispose les bâtiments dans de très bonnes conditions d'isolement... Les façades... sont par rapport entre elles d'une très bonne harmonie et de proportions heureuses, de sorte que l'unité du caractère général ne sera pas entachée de monotonie.

« En résumé, Messieurs, vous voyez que ce qui se rapporte à la composition générale est des plus satisfaisants et ne donne lieu à aucune critique...

« Quant à la façade, qui est d'une bonne silhouette et d'un bon caractère, il y aura probablement, vu la saillie des toits, quelques difficultés à bien aménager les tuyaux de descente des eaux, mais l'architecte a montré tant d'ingéniosité dans diverses parties de son projet que l'on peut croire qu'il trouvera un moyen pour déguiser ou arranger les branchements de ces tuyaux...

« Vous voyez, Messieurs, qu'à part les quelques remarques que j'ai cru devoir présenter, le projet qui vous est soumis ne mérite guère que des éloges et qu'on peut féliciter l'architecte d'avoir, avec talent, et avec un grand sens pratique, rempli le programme qui lui était donné... »

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

♣ JURA. — Des travaux d'agrandissement et de remaniement, s'élevant à 95.000 francs, vont être entrepris à la gare de *Saint-Claude*, en vue de l'arrivée de la ligne de Morez.

♣ RHÔNE. — Le Conseil municipal de *Vénissieux* a décidé la restauration des murs de clôture du cimetière communal et l'agrandissement de la loge du concierge ; il a voté seulement une partie des crédits nécessaires à ces travaux, une subvention devant être demandée au Conseil départemental pour parfaire les ressources. Il a ajourné une demande de transformation de l'éclairage du chemin des Limites, en attendant la mise à exécution du projet complet d'extension de l'éclairage public. Une parcelle de terrain a été achetée en vue de l'élargissement du chemin vicinal dit rue des Ecoles.

♣ SAÔNE-ET-LOIRE. — La Compagnie P.-L.-M. doit prochainement procéder à divers travaux, s'élevant à 19.000 francs, pour l'agrandissement et l'amélioration des installations de *Chalon-sur-Saône*, et comprenant menuiserie, serurerie, plâtrerie, peinture et vitrerie.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Travaux de terrassement à exécuter la nuit et dans l'eau.

La sentence arbitrale rendue par M. le Maire de Lyon, lors de la dernière grève des ouvriers terrassiers, a fixé pour les travaux de terrassement un tarif double pour les heures de nuit et une majoration de 50 pour 100 pour les heures de travail dans l'eau. Les cahiers des charges à établir à l'avenir comprendront les prix nouveaux qui en sont la conséquence. Pour les travaux à exécuter en vertu des contrats existants, le Conseil municipal, sur la proposition du maire, a décidé que la ville prendra à sa charge l'augmentation résultant de la majoration du salaire des ouvriers terrassiers pour les travaux de nuit ou dans l'eau, et que cette dépense sera imputée sur les imprévus des projets, et, à défaut, sur les rabais d'adjudication.

### Installation du chauffage à vapeur dans le groupe scolaire du Point-du-Jour.

A la suite du concours public ouvert pour l'installation d'un chauffage à vapeur à basse pression dans le groupe scolaire du Point-du-Jour, huit projets ont été présentés par MM. Mathias et Croppi, Courtaud et Garnier, Fascio, Braunstein, Koerting, Sauvane, Rapine et la Société « la Calorie » ; après examen, le projet de MM. Mathias et Croppi a été classé en première ligne : il comporte une dépense de 5.800 francs, alors que la prévision du devis n'est que de 3.000 francs ; mais il comprend l'installation d'un système de ventilation, indispensable dans un bâtiment scolaire, que les architectes n'avaient pas prévu à l'origine. Le Conseil municipal, dans sa séance du 12 août, a confirmé les décisions de la Commission.

### Renouvellement du Conseil de Prud'hommes.

En suite des scrutins des 7 et 14 août, pour le renouvellement intégral du Conseil des prud'hommes de la circonscription de Lyon, la *Section du Bâtiment et Industries diverses* se trouve ainsi constituée :

Patrons. — 1<sup>re</sup> catégorie : MM. Antoine GRANGE, Louis DUFIER, Louis BÉRAUD, Jean DUBOIN. — 2<sup>e</sup> catégorie : MM. Pierre RIBAYRON, Firmin RAFFENOT. — 3<sup>e</sup> catégorie : MM. Charles SOLLE, Auguste SÉON. — 4<sup>e</sup> catégorie : MM. CHAMPENOIS, Pierre LULLIER. — 5<sup>e</sup> catégorie : MM. BERTHIER, MENOUX. — 6<sup>e</sup> catégorie : MM. JUNIQUE, Léon MOREL. — 7<sup>e</sup> catégorie : MM. André CHEVROT, Etienne BURON.

Ouvriers, — 1<sup>re</sup> catégorie : MM. Alexandre CUBET, Jean MATHIAS, Louis ROBIN, Abel BOUCHET. — 2<sup>e</sup> catégorie : MM. L. DUSSOLIN, S. GIRAUD. — 3<sup>e</sup> catégorie : MM. CLERGÉ, VUILLERME. — 4<sup>e</sup> catégorie : MM. MASSON, MARMONNIER. — 5<sup>e</sup> catégorie : MM. Théophile LECLAIR, Jules DARBON. — 6<sup>e</sup> catégorie : MM. RUAULT, CHEVALIER. — 7<sup>e</sup> catégorie : MM. GOIRAND, PONCET.

### Congrès de la Fédération nationale du bâtiment.

Le Congrès national des Entrepreneurs, organisé par la F. N., aura lieu, cette année, du 14 au 16 novembre prochain.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

Le Contrat de travail ; le Droit de grève et le Contrat de travail ; l'Assurance patronale contre la grève ; l'Arbitrage en matière de grève ; Organisation de défense patronale ; le Marchandage ; Loi sur les Retraites ouvrières ; son application ; l'Apprentissage ; Adjudications de l'Etat, des départements et des communes : unification du cahier des charges.

### La Revue polytechnique.

Bulletin de la Classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts de Genève. — Organe officiel de la Fédération des Sociétés d'Anciens Elèves des Ecoles techniques de la Suisse occidentale. — Paraissant à Genève, le 10 et le 25

de chaque mois. — Prix du numéro : Suisse, 25 centimes ; Etranger, 30 centimes.

**SOMMAIRE :** Electricité : le Facteur de diversité des Centrales électriques, G.-W. Meyer. — Le Caoutchouc dans les fils isolés, F.-V. Rayroux. — Les Nouvelles installations électriques de la Chaux-de-Fonds : Usine transformatrice et thermique des éplatures (ill.), Ch. Amez-Droz, ing. — L'Eclairage électrique des trains et véhicules automobiles (ill.), L. Cusin. — A l'atelier et au laboratoire : Déplacement du point zéro dans les thermomètres à mercure, D<sup>r</sup> A. Ferla. — Horlogerie : Abus du nom de Genève en fait d'horlogerie, F. Balaivoine. — Derniers brevets. — Registre du Commerce. — Marchés immobiliers. — Revue Financière, J. C. — Offres et demandes de places. — Autorisation de construire.

**Ligue nationale de l'Enseignement technique.**

Le concours pour l'obtention des bourses accordées par la *Ligue Nationale de l'Enseignement technique* et permettant l'accès gratuit aux cours de l'*Ecole Commerciale Lyonnaise*, aura lieu le jeudi 8 septembre, à 8 heures du matin, au siège de l'Ecole.

Ces bourses se divisent en deux catégories : la première s'applique aux cours de la journée, destinés aux jeunes gens jouissant d'une liberté entière ; la seconde aux cours du soir, réservés aux employés.

Etre âgé d'au moins quatorze ans et fournir, avant le 5 septembre prochain, les pièces suivantes : 1° Extrait de naissance sur papier libre ; 2° Certificat de bonne conduite de l'école d'où sort le postulant ou de la maison qui l'occupe.

Adresser les demandes et les pièces exigées, ainsi que toutes demandes de renseignements, à l'Administration de l'Ecole, 5, rue Gentil, à Lyon.

**COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON**

26 Août 1910	DROITS D'ACCISE EN SUS LES 100 KIL.	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	155 »	165 »
— en planche rouge . . . . .	198 »	195 »
— — jaune . . . . .	162 50	167 50
Etain Banks en lingots . . . . .	417 »	422 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	413 »	418 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon. . . . .	39 »	40 »
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	42 »	43 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion. . . . .	57 »	58 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	75 »	76 »
— — — Autres marques . . . . .	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	550 »	» »
— laminé . . . . .	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie. . . . .	210 »	220 »
— laminé . . . . .	330 »	400 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20 50	21 »
Fer à double T, AO . . . . .	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	22 50	23 »

**DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR**

Du 25 juillet au 14 Août 1910.

- Rue Montgolfer, 38. Hangar. Propr., M. Berthuin.
- Rue Villion, 10. Bâtiments Industriels. Propr., MM. Berthoux et Dalicieux, à Belleville-sur-Saône.
- Chemin du Moulin-à-Vent, 73. Petite maison. Propr., M. Chausson, chemin de Vénissieux, 144. Entrepr., M. Jouhey, à Vénissieux.
- Rue Félix. Petite maison. Propr., M. Regol. Arch., MM. Revol et Rigard, rue des Maisons-Neuves, 40.
- Rue Carry, angle rue de la Métallurgie. Petite maison. Propr., M. Morel, avenue Félix-Faure, 221. Arch., M. Cuny, rue Paul-Bert, 351.
- Rue Tranchet, 93. Maison. Propr., M. Curty, rue Terraille, 5. Entrepr., M. Cochet, à Oullins.
- Boulevard du Nord, angle de la rue de Sèze. Maison. Propr., M. Giraud, quai des Brotteaux, 31. Arch., M. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreux.
- Chemin des Ballonnères. Maison. Propr., M. Bied, 66, route de Vienne. Arch., M. Cumin, route de Vénissieux, 39.
- Rue Bellicard, 26. Maison. Propr., M. Cron, rue Mazenod, 100.

**RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS**

**Rhône.** — 1<sup>er</sup> avril. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire dans le quartier du Point-du-Jour. Installation du chauffage à vapeur. Montant, 3.000 fr. Adjud., MM. Mathias et Croppi, 32, Grande rue de la Guillotière, à Lyon, au prix de 5.800 fr., compris installation d'un système de ventilation.

**Rhône.** — 18 août. — *Mairie de Lyon.* — Achèvement du Conservatoire de musique, quai de Bondy. — 1<sup>er</sup> lot. Vitrerie. Montant, 6.200 fr. Offres : MM. G. Mamessier, 7.470 fr. 50 ; J. Del-Pietro, 6.613 fr. Adjud., M. Joseph Guy, 5, rue de la Martinière, à Lyon, à 6.200 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ouvrages en lithoxylyle ou similaires. Montant, 14.316 fr. 60. Offre : Société anonyme des procédés Brousse, 14.719 fr. Adjud., M. Limousin, avenue Félix-Faure, à Lyon, à 13.275 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Mobilier. Offre : M. A. Descher, 35.930 fr. 80. — Adjud., Association ouvrière d'ameublement, 149, rue Créquy, à Lyon, à 19.989 fr. 40.

**Rhône.** — 23 août. — *Mairie de Lyon.* — Installation du gaz et des appareils d'éclairage à l'orphelinat municipal de garçons, à la Croix-Rousse. Montant, 8.881 fr. 42. Soumissionnaires : MM. Chapon frères, 15,35 p. 100. — Société coopérative des ouvriers plombiers-zingueurs, 21,25 p. 100. — C. Berlie et Cie, 23,50 p. 100. — E. Lelaquay, 31,36 p. 100. — Adjud., Union ouvrière des plombiers-zingueurs, 54, rue Moncey, à Lyon, 38,17 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 21 août. — *Mairie de Loire.* — Construction d'une école de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, ciments et couverture. Montant, 18.056 fr. 46. Soumissionnaire : M. C. Lagnier, 4 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Eugène Lefaire, à Loire, 4 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 3.201 fr. 57. Soumissionnaires : MM. A. Nicolas, 7 p. 100. — L. et C. Patois, 9 p. 100. — J. Bonnet, 9 p. 100. — Pérignat et Carudel, 9,25 p. 100. — Adjud., M. Thomas-Claude Rolland, à Loire, 10,50 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 3.789 fr. 87. Soumissionnaires : MM. E. Clamaron, 9,10 p. 100. — L. Brossy, 9,30 p. 100. — Adjud., M. Antoine Vaudable, à Givors, 13 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie, parquets (Mobilier scolaire réservé). Montant, 4.206 fr. 30. Soumissionnaires : M. J. Seignol, prix du devis. — M. C. Eymin, 5,65 p. 100. — Adjud., M. Fleury Cochet, à Oullins, 7,95 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, marbrerie, fumisterie, vitrerie. Montant, 3.166 fr. 52. Soumissionnaires : MM. Micheletti fils et Gonnetant, 1,25 p. 100. — L. Taboury, 5,66 p. 100. — Non adjugé. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, fontainerie. Montant, 728 fr. 25. Soumissionnaires : MM. Pradal et Layral, 3,30 p. 100. — Adjud., M. Claude Monot, à Sainte-Colombe, 5,75 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 24 août. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une canalisation circulaire de 0 mètre 70 de diamètre intérieur sous le chemin vicinal ordinaire n° 128, des « Plâtriers ». Montant, 2.384 fr. 75. Soumissionnaires : MM. F. Dubiau, 7,75 p. 100. — L. Védrine, 12,15 p. 100. — Adjud., M. Pierre Romans, 35, quai de Vaise, à Lyon, 14,05 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 25 août. — *Préfecture.* — Rivière de Saône. Amélioration du passage de Genouilleux. Montant, 27.000 fr. Soumissionnaire : M. F. Gay, 25 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Maurice-Louis Aubert, à Mâcon, 7, quai des Marans, 1 p. 100 de rabais.

**Côte-d'Or.** — 20 août. — *Mairie de Châtillon-sur-Seine.* — Reconstruction des murs des quais près le marché couvert et de la rue du Perthuis-au-Loup. — 1<sup>er</sup> lot. Mur près le marché couvert. Montant, 7.503 fr. Soumissionnaires : MM. E. Coustaud, 5 p. 100. — Beuque, 5 p. 100. — Adjud., M. Grandin, à Châtillon-sur-Seine, 8 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Mur du quai du Perthuis-au-Loup. Montant, 2.400 fr. Soumissionnaire : M. Beuque, 5 p. 100. — Adjud., M. Pierre Lecocq, à Châtillon-sur-Seine, 9 p. 100 de rabais.

**Hautes-Alpes.** — 22 août. — *Préfecture.* — Noyer. Construction d'une école mixte aux Evarras. Montant, 12.500 fr. Soumissionnaires : MM. Christille, 40 p. 100. — Pilpa, 30 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

**Haute-Saône.** — 18 août. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Brésille. Construction d'une salle de mairie. Montant, 3.383 fr. 54. Adjud., M. Coquibus, à Brésille, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Confracourt. Réparations à la toiture des fontaines. Montant, 1.902 fr. 55. Adjud., M. Gaucheret, à Venisey, 2 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Confracourt. Appropriation des salles de classes. Montant, 694 fr. 80. Adjud., M. Rimet, à Confracourt, prix du devis. — 4<sup>e</sup> lot. Fretigney. Réparations aux fontaines et à la maison d'école. Montant, 4.167 fr. 19. Adjud., M. Rimet, à Confracourt, prix du devis. — 5<sup>e</sup> lot. Pont-de-Planches. Reconstruction de la fontaine de la rue de la Romaine. Montant, 2.593 fr. 37. Adjud., M. Roy, à Beaujeu, prix du devis. — 6<sup>e</sup> lot. Rigny. Voirie urbaine : Elargissement de la rue des Boiges et reconstruction d'un mur de soutènement. Montant, 2.239 fr. 69. Adjud., M. Caftot, à Rigny, 7 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Rigny. Voirie urbaine : Elargissement de la petite rue des Boiges et reconstruction d'un mur de soutènement. Montant, 892 fr. 28. Adjud., M. Caftot, à Rigny, 2 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Theuley-les-Lavencourt. Construction de trois puits avec abreuvoir. Montant, 5.317 fr. 46. Adjud., M. Haesler, à Valay, prix du devis.

**Jura.** — 20 août. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Grande-Rivière et Rivière-Dévant. Réparations au clocher de l'église de l'abbaye. Montant, 2.350 fr. Adjud., M. Henri Thomas, à Saint-Laurent, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Bellefontaine. Construction de trois réservoirs d'incendie. Montant, 3.300 fr. Pas de soumissionnaire. — 3<sup>e</sup> lot. Saint-Lupicin. Achèvement du cimetière paroissial. Montant, 2.400 fr. Pas de soumissionnaire.

**Jura.** — 24 août. — *Hôtel de Ville de Poligny.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Molamboz. Construction d'un pont à bascule et aménagement des abords. Montant, 1.699 fr. 56. Soumissionnaire : M. J. Grouix, 8 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Gaëtan Falcot, à Lyon, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Besain.

Achèvement du mur d'enceinte du cimetière avec porte d'entrée en fer. Montant, 2.457 fr. 77. Adjud., M. Jules Groulx, à Aumont, 6 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 20 août. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'un égout, rue Paillon. Montant, 16.000 fr. Soumissionnaires : MM. Milamant frères, 15 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé, minimum de rabais, 3 p. 100, non atteint.

**Loire.** — 21 août. — *Mairie de La Ricamarie.* — Construction d'une école de garçons. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 123.178 fr. 02. Adjud., M. Jean-Marie Vacher, à La Ricamarie, 5 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 17.328 fr. 89. Adjud., M. J. Deliernas, à Saint-Etienne, 15 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie et installation de l'eau. Montant, 9.827 fr. 85. Non adjugé. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie, petite serrurerie et quincaillerie. Montant, 17.180 fr. 95. Non adjugé. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 9.953 fr. 90. Adjud., M. Auguste Pérona, au Chambon, 27 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Vitrierie. Montant, 2.200 fr. Adjud., M. A. Payolle, à Saint-Etienne, 34 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Grosse serrurerie. Montant, 15.663 fr. 41. Adjud., M. Mary jeune, à Saint-Etienne, 20 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 7 août. — *Mairie de Sologny.* — Réparations aux écoles de Sologny et construction d'un réservoir. Montant, 1.714 fr. 29. Adjud., M. Léger, à Crèches-sur-Saône, 11 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 19 août. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Montagny-les-Buxy. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, terrassements. Montant, 24.383 fr. Soumissionnaires : MM. Gaudillot, A. Thevenon, Rigaud, Martin, prix du devis. — MM. Giroux, 1 p. 100. — Maître, 1 p. 100. — Simon, 2 p. 100. — Bessège, 4 p. 100. — Adjud., Société ouvrière de Montceau-les-Mines, 8 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, zinguerie. Montant, 6.086 fr. Soumissionnaires : MM. Flattot, 6 p. 100. — Baudin, 7 p. 100. — Renaud, 7 p. 100. — Flamand, 8 p. 100. — Bouffières, 11 p. 100. — Chauche, 11 p. 100. — Labry, 16 p. 100. — Adjud., M. Claude Cléaud, à Germagny, 20 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 7.736 fr. Soumissionnaires : MM. David, 2 p. 100. — Berthier, 6 p. 100. — Renaud, 7 p. 100. — Chauche, 11 p. 100. — Adjud., M. Bouffras, à Genouilly, 15 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrierie. Montant, 3.127 fr. 55. Soumissionnaires : MM. Colin, Arnoux, Hermann et Bourgeois, Amiel et Lelu, Chaloyard, prix du devis. — Adjud., M. Ravret, à Saint-Gengoux-le-National, 1 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 20 août. — *Préfecture.* — Rivière de Saône. Elargissement du quai Sud et allongement du bas port Gambetta, à Mâcon : 1<sup>o</sup> Elargissement du quai Sud ; 2<sup>o</sup> Allongement du bas port Gambetta, à l'amont ; 3<sup>o</sup> Allongement du bas port Gambetta, à l'aval. Montant, 50.000 fr. Soumissionnaires : MM. Thury et Ruffier, 6 p. 100 d'augmentation. — MM. L. Valentin, F. Deville, F. Gay, H. Lamouroux, prix du devis. — MM. F. Michel, 1 p. 100. — E. Petit, 1 p. 100. — J. Conord, 1 p. 100. — Adjud., M. Jean-Marie Marchand, à Paray-le-Monial, 2 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 17 août. — *Mairie d'Avignon.* — Assainissement de la banlieue sud d'Avignon. Construction d'un réseau d'égouts. — 1<sup>er</sup> lot. Construction de l'égout collecteur sur les boulevards Sixte-Isnard et des Villas et des égouts secondaires sous la rue de Provence et le boulevard Gambetta, ainsi que l'établissement de trottoirs sur le boulevard Sixte-Isnard et la rue de Provence. Montant, 130.000 fr. Soumissionnaires : MM. H. Souvet, Guiet frères, H. Mouret, Dupuis et Chanmeillan, prix du devis. — Adjud., Société « Travaux-Ciment », 2, rue Emile-Augier, à Grenoble, 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Etablissement de trottoirs dans la partie ouest comprenant les chemins de Monclar, de la Violette, du boulevard Jules-Ferry et traverses entre les chemins de Monclar et de la Violette, sur 4.250 m. Montant, 36.000 fr. Pas de soumissionnaire.

**Vaucluse.** — 22 août. — *Mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue.* — Reconstruction du pont de Ville-Vieille. Montant, 12.000 fr. Pas de soumissionnaire.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Lundi 26 septembre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Villefranche.* — Construction d'une école (lieu de Bélligny). — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie, ciment, pierre de taille, charpente, couverture. Montant des travaux non compris imprévus, 22.521 fr. 67. Cautionnement, 1.200 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie, serrurerie. Montant des travaux non compris imprévus, 9.800 fr. 47. Cautionnement, 400 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrierie. Montant des travaux non compris imprévus, 2.819 fr. 10. Cautionnement, 150 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte directeur des travaux. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la mairie, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir, et, pour avoir tous renseignements utiles, MM. les entrepreneurs pourront s'adresser à M. Jacquet, architecte, rue de la Sous-Préfecture, 5, directeur des travaux.

**Rhône.** — Mardi 11 octobre, 2 h. — *Mairie de Belleville-sur-Saône.* — Constructions neuves formant annexes à l'hôpital-hospice. Montant, 103.215 fr. Cautionnement, 5.160 fr. 75. — Visa, quatre jours avant l'adjudication, par M. Mathias, architecte à Villefranche. — Les soumissions devront être déposées les 7, 8 et 9 octobre, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Dimanche 4 septembre, 11 h. — *Mairie de Chevillard.* — Réparations d'entretien à l'église, au groupe scolaire et à la fontaine de la maison de secours. Montant, 2.250 fr. Cautionnement, 1/20<sup>e</sup>. — Renseignements chez M. Delbos, architecte, et à la mairie.

**Bouches-du-Rhône.** — Avant lundi 12 septembre. — *Marseille.* — Port de Marseille. Bassin de la Madrague. Concours pour la construction des

murs de quai rattachés à la rive et approfondissement du bassin. Un concours est ouvert pour l'exécution, au port de Marseille, des travaux de construction des murs de quai du bassin de la Madrague rattachés à la rive et des travaux d'approfondissement dudit bassin. Les travaux dont il s'agit comprennent : 1<sup>o</sup> des déblais et des maçonneries pour la construction des murs de quai en fondation et en élévation ; 2<sup>o</sup> des remblais en moellons et pierrailles en arrière des murs de quai ; 3<sup>o</sup> des déblais pour l'approfondissement du bassin à la cote (- 12 m.). Ils sont répartis en deux groupes comprenant respectivement : le premier groupe, les travaux de fondation des murs de quai au-dessous de la cote (+ 0 m. 60). Le deuxième groupe, tous les autres travaux. Pour les travaux du premier groupe, le concours porte à la fois sur les dispositions des ouvrages, sur les prix, sur les moyens et sur les délais d'exécution. Pour les travaux du deuxième groupe, le concours porte seulement sur les prix et sur les délais. Ces derniers travaux seront exécutés conformément aux dispositions qui sont fixées par les pièces du dossier. La longueur totale des murs de quai à construire est de 1.875 mètres. Ces murs devront être fondés sur le terrain, résistant à des niveaux variant entre les cotes (- 12 m. 50) et (- 23 m.). Ils s'élèveront jusqu'à la cote (+ 2 m. 40). Les entrepreneurs désireux d'être admis à prendre part au concours devront en faire la demande à M. Batard Razelière, ingénieur en chef des ponts et chaussées, hôtel des services publics, quai de la Jolietue, à Marseille, avant le lundi 12 septembre prochain, terme de rigueur.

**Bouches-du-Rhône.** — Mercredi 14 septembre, 4 h. — *Mairie de Marseille.* — Construction d'une caserne de sapeurs-pompiers sur un terrain communal situé boulevard de Strasbourg, rues d'Amiens, Kléber et Lalil. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, terrassements. Montant, 364.569 fr. 23. Cautionnement, 10.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Travaux de ciment armé. Montant, 132.502 fr. 50. Cautionnement, 3.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 62.652 fr. 50. Cautionnement, 2.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 36.166 fr. 50. Cautionnement, 2.000 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 31.891 fr. 40. Cautionnement, 1.500 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrierie. Montant, 23.816 fr. 11. Cautionnement, 1.500 fr. — Les soumissions seront remises le jour et heure ci-dessus fixés ; passé ce délai, les soumissions ne seront plus reçues. Elles ne seront pas admises, si elles ne sont accompagnées : 1<sup>o</sup> d'un certificat de moralité délivré par le maire de la commune du soumissionnaire et ayant moins d'un an de date ; 2<sup>o</sup> d'une pièce établissant que le soumissionnaire est Français ; 3<sup>o</sup> d'un certificat de capacité, ayant moins d'un an de date au jour de l'adjudication. Ce certificat devra émaner d'architectes ou d'ingénieurs appartenant aux administrations publiques ou connus pour avoir dirigé des travaux de même nature que ceux à adjudger. Toutes ces pièces devront être remises à l'architecte en chef de la Ville, sept jours au moins avant l'adjudication. — Dans les premières vingt-quatre heures qui suivront l'adjudication, toute personne réunissant les conditions requises sera admise à surenchérir en offrant un rabais dépassant de 10 pour 100, au moins, celui fait par l'adjudicataire provisoire. — Un minimum de rabais sera fixé à l'ouverture de la séance. — Renseignements à la mairie.

**Bouches-du-Rhône.** — Jeudi 15 septembre. — *Mairie de Marseille.* — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait dans la place de Marseille pour la construction de la partie métallique d'un hangar dock dans la cour de l'arsenal de l'artillerie pendant l'année 1910. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront parvenir au plus tard le 2 septembre 1910. — Renseignements à la chefferie du génie de Marseille, 17, rue Fongate.

**Bouches-du-Rhône.** — Lundi 26 septembre, 4 h. — *Mairie de Marseille.* — Mise en état de viabilité et élargissement du chemin vicinal n<sup>o</sup> 48 de la Timone, parties comprises entre le « Jarret » et la traverse du Cheval Marin et entre le pont du chemin de fer et le chemin vicinal n<sup>o</sup> 27, de Saint-Pierre. Montant, 51.500 fr. Cautionnement, 1.700 fr.

**Bouches-du-Rhône.** — Lundi 26 septembre, 4 h. — *Mairie de Marseille.* — Elargissement du pont métallique établi par-dessus la ligne de chemin de fer du Prado, au chemin vicinal n<sup>o</sup> 48 de la Timone. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, pavages, etc. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Fourniture et mise en place de l'ossature métallique du pont. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 300 fr. Dans les premières 24 heures qui suivront l'adjudication, toute personne réunissant les conditions requises sera admise à surenchérir en offrant un rabais dépassant de 10 p. 100, au moins, celui fait par l'adjudicataire provisoire. Un minimum de rabais sera fixé à l'ouverture de la séance. — Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Samedi 10 septembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Vauchignon. Réparation et amélioration de la distribution d'eau potable et construction d'un lavoir. Montant, 5.140 fr. 08. A valoir, 559 fr. 92. Total, 5.700 fr. Cautionnement, 180 fr. Frais, 70 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Chaudron, conducteur voyer, à Nelay. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Côte-d'Or.** — Samedi 17 septembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Remilly-sur-Tille. Construction d'un lavoir sur le bief du moulin et réparation de la clôture du cimetière. Montant, 4.724 fr. 33. Auteur du projet, M. Lamarche, conducteur voyer à Dijon. — Renseignements à la préfecture.

**Hautes-Alpes.** — Dimanche 11 septembre, 2 h. — *Mairie de Serres.* — Travaux d'assainissement. Egouts collecteurs en maçonnerie, égouts avec tuyaux en grès vernissés, chambres de chasse, épuration biologique, etc. Montant, 53.791 fr. 98. A valoir, 6.208 fr. 02. Total, 60.000 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Hautes-Alpes.** — Lundi 19 septembre. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Adjudication à forfait. Travaux de maçonneries diverses et ciment armé, charpente, menuiserie, ferronnerie, etc., pour la construction d'un poste optique à Ratière (commune de Saint-Martin-de-Queyrières). —

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 8 septembre 1910. — Renseignements à la Chefferie du génie, à Briançon.

**Hautes-Alpes.** — Mardi 20 septembre. — *Mairie de Mont-Dauphin.* — Service du génie. Adjudication à forfait Travaux de maçonneries diverses et ciment armé, charpente, menuiserie, ferronnerie, etc., pour la construction d'un poste optique à la Crête du Péroux (commune de Risoul). — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 9 septembre 1910. — Renseignements à la Chefferie du génie, à Briançon et au bureau du génie de Mont-Dauphin.

**Haute-Loire.** — Dimanche 11 septembre, 2 h. — *Mairie de Queyrières.* — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'une école publique de filles à Queyrières. Montant, 12.569 fr. 51. Cautionnement, 500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'une école mixte au hameau du Bouchet, commune de Queyrières. Montant, 10.682 fr. 02. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Dimanche 25 septembre, 2 h. — *Mairie de Boyer.* — Construction d'une maison d'école. Déblais, maçonneries, crépis, charpente, couverture, plâtrerie, menuiserie, serrurerie, peinture, etc. Montant, 12 924 fr. 03. Cautionnement, 600 fr. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. Marrel, architecte, 14, rue Brison, à Roanne.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 5 septembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Saint-Usage. Restauration de l'école de filles et aménagement d'un bureau de poste. Montant des devis non compris imprévus, 7.117 fr. 34. Architecte auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis : M. Lamirand, architecte à Louhans. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 11 septembre, 1 h. — *Mairie de Davayé.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 16.000 fr. Cautionnement, 486 fr. 57. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Dutronc, architecte, 5, rue Gambetta, à Mâcon. — Renseignements à la mairie.

**Savoie.** — Mardi 20 septembre, 2 h. — *Mairie d'Albertville.* — Service du génie. Fourniture de piquets et broches en fer, de fil de fer et de ronce artificielle à livrer au fort du Truc, place de Bourg-Saint-Maurice. Lot unique. 1.740 piquets en fer, grands; 3.480 piquets en fer, moyens; 440 piquets en fer, petits; 5.660 broches en fer; 20.000 kilos de fil de fer n° 21 de 0,0049 et n° 15 de 0,0024; 9.600 kilos de ronce artificielle à 3 brins et 6 picots. Montant, 32.057 fr. Cautionnement, 300 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 7 septembre 1910. En cas d'insuccès, réadjudication le 10 octobre, à 2 heures, au même lieu. — Renseignements à la Chefferie du génie, à Albertville, 1, cours de l'Hôtel-de-Ville, et dans les bureaux du génie, à Bourg-Saint-Maurice.

**Var.** — Mercredi 21 septembre, 10 h. — *Port de Toulon.* — Construction d'un port d'embarquement à l'emplacement des fosses d'immersion de Milhaud. Montant, 587.000 fr. Cautionnement provisoire, 10.000 fr., définitif, 20.000 fr. — Les personnes qui auront l'intention de concourir pourront prendre connaissance du cahier des conditions particulières, à Paris, au bureau des travaux hydrauliques (direction du service central des travaux hydrauliques) et à Toulon, à la direction des travaux hydrauliques (bureau des marchés), où elles devront se faire inscrire et remettre, huit jours au moins avant l'adjudication, le certificat de capacité pour le visa prévu par l'article 3, § 2 des conditions générales du 1<sup>er</sup> juillet 1884.

**SPECTACLES**

**THÉÂTRE-CASINO-KURSAAL** Troupe Maximow, danseurs acrobatiques du Palais-Théâtre de Londres; Mlle Marianty Dallas, imitations de patins à roulettes; Canard, l'homme à la pendule; Miss Lanon, danses sur piédestal, etc.

**OLYMPIA MUSIC-HALL** Attractions sensationnelles : les quatre Héraclès, acrobates; les Willo, équilibristes; Orla et ses chiens acrobates; A. Jems, caricaturiste express; la divette Luce Berthyl; Dallys, chanteur de genre; Aber, chanteur comique et toute une troupe d'artistes de réelle valeur.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

**CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES** (98, rue Dunois). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jendis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

**PANORAMA DE MADAGASCAR** prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 55974

**CHARLES BRAUNSTEIN**

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail — LYON —

**CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)**

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION  
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

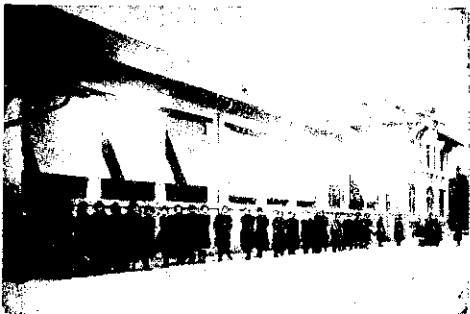
**"STORES BAUMANN"**

Usine à MELUN (S.-et-M.)

FERMETURES EN BOIS À ENROULEMENT  
pour Croisées, Devantures, Meubles, etc.

E. STÉPHAN, 51, rue Auguste-Comte, LYON

CONCESSIONNAIRE POUR LE RHONE  
ISERE, LOIRE, SAONE ET LOIRE, AIN, COTE-D'OR  
Catalogues — Études — Devis



Stores Baumann à l'École de Virmes (S.-et-O.)

**AU CHINOIS** 11, rue Centrale LYON

Maison recommandée par son bon marché

**PAPIERS PEINTS IMITATION VITRAUX**

Collections d'Echantillons sur demande

**ARCHITECTES faites employer les**



**REVÊTEMENTS DÉCORATIFS**

sanitaires et économiques en métal encaillé, malléable et estampe, remplaçant la faïence, le marbre, la peinture laquée, etc. pour murs et plafonds de salles d'opérations, hôpitaux, cliniques, salles de bains, cuisines, laboratoires, alimentations diverses, etc. Depuis 3 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN, seul dépositaire

9, Rue Boissac, LYON

Envoi d'Echantillons et Dessins

**Fournisseurs de la Construction**

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. En dépôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

**CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**PEINTURE & PLÂTRERIE**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, Ardoises.

**CERAMIQUE**

**PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

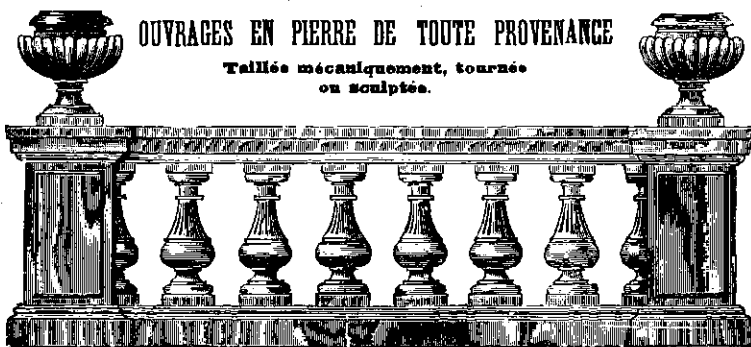
**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées  
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

DEMANDEZ PARTOUT

## RHUM MARQUISAT

SUPERIOR QUALITY

Old Rum from Jamaica Plantations

Le RHUM MARQUISAT se recommande tout spécialement aux gourmets par son arôme délicieux et la finesse de son goût.

Le RHUM MARQUISAT ne craint pas d'être comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.

Dépôt général : H. & F. PIROIRD Frères, 10, Rue Grenette, LYON

En vente dans toutes les bonnes Maisons de Liqueurs et d'Épicerie fine  
BIEN EXIGER LA MARQUE

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRÍQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

## C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place  
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

## BARÈME

POUR SERVIR A LA LIQUIDATION DES

### NOUVEAUX DROITS DE SUCCESSION

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines  
et du Timbre

A ce barème, clair et précis, est annexée la

### LOI DU 8 AVRIL 1910

modifiant les tarifs établis sur les successions et donations entre vifs, ainsi que les tarifs sur le timbre des affiches, et modérant les rigueurs des lois sur le timbre-quitance.

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2.65

NOUVEAUX

### Appareils de sondage

15 BREVETS  
Récompensés des plus hautes distinctions  
TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR  
Hors ligne pour sonder le sol, pour forages, expertises, pour plantations et placement de poteaux, perches à houblon, etc., etc.  
Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre  
Grande économie de travail  
PRIX TRÈS MODÉRÉS  
Envoi franco du prospectus  
E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne  
Fo, Lehmweg 30

# THÉ

## DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPÔT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON